



PROGRAMME « x Evaluation des risques professionnels et salarié désigné compétent - EvRP / SDC Certification réseau prévention CARSAT »

OBJECTIFS : Rôle et missions du référent sécurité. Analyser les risques professionnels, formaliser le DUERP, élaborer un plan d'actions et accompagner l'employeur dans le pilotage d'une démarche de prévention structurée.

CONTENU DE FORMATION

PUBLIC CONCERNE : Salarié désigné par l'employeur pour être acteur dans la démarche de prévention des risques dans l'entreprise au quotidien. Salarié Désigné Compétent (SDC)

PRE REQUIS : Aucun

DUREE : 3 jour(s) (1j = 7h)

DATE(S) & HORAIRES : A définir

LIEU : Dans une salle mise à votre disposition dans notre organisme ou dans votre établissement.

DELAI D'ACCES :

INTRA : 15 jours minimum entre la demande de date et la date réelle de formation.

INTER : se référer aux dates sur le site web.

Personnes en situation de handicap : ce délai est susceptible d'être allongé du fait de la mobilisation d'interlocuteurs adaptés.

EVALUATIONS ET VALIDATION :

QCM de positionnement. Analyse pratique d'un poste de travail. QCM d'évaluation de fin de formation. Attestation de formation. Certification INRS.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

INTRA : 1 minimum / 10 maximum INTER : 3 minimum / 10 maximum

TARIF(S) JOUR HT :

INTER = 300€ / personne (La session inter-entreprises n'est maintenue que si le nombre minimum de participants est atteint.)

INTRA = 750€

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES :

Méthode expositive et active - code du travail - l'expérience du stagiaire et initier les recherches de manière autonome. Respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention. 3 jours de formation non consécutifs pour permettre le travail intersession entre le 2^e et le 3^e jour. Pour connaître les modalités d'accès pour les PSH, veuillez contacter notre référent handicap : badina@audit-prevention.com. - Vous pouvez également consulter notre livret d'accueil PSH sur notre site internet.

Module 1 : Comprendre la démarche EvRP

- Intégrer les bonnes pratiques du Réseau Prévention dans la démarche d'EvRP
- Repérer la place de l'EvRP dans la démarche de prévention de son entreprise
- Assurer une approche pluridisciplinaire de l'EvRP: compétences internes et externes
- Rechercher et exploiter les informations internes et externes à l'entreprise
- Garantir la traçabilité du plan d'actions de prévention

Module 2 : Organiser la démarche participative à chaque étape de l'EvRP

- Expliquer la démarche EvRp en vue de faire adhérer la direction et les salariés
- Identifier les moyens d'organisation du dispositif
- S'approprier une méthode et les outils de l'EvRP

Module 3 : Mettre en œuvre la démarche EvRP

- Identifier les risques d'atteinte à la santé des salariés de l'entreprise (analyse des AT/MP et des situations de travail à risque)
- Evaluer les risques identifiés en mettant en place une cotation
- Adapter le système de cotation au contexte de l'entreprise

Module 4 : Faciliter la prise de décision quant à la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention à partir de l'EvRP

- Déterminer des propositions d'action de prévention
- Prioriser les actions de prévention proposées
- Rédiger ou modifier le Document Unique en s'appuyant sur l'EvRP
- Mettre en place un plan d'actions

Module 5 : Garantir la démarche EvRP

- Gérer le suivi des actions de prévention des risques professionnels
- Proposer des mesures correctives ou d'amélioration
- Organiser la mise à jour de l'EvRP

Module 6 : Identifier le rôle du Salarié Désigné Compétent (SDC)

- Connaître les prérogatives et limites de compétences du SDC
- Identifier les critères de la délégation de pouvoir
- Assurer à son niveau de responsabilité, la mise en œuvre des mesures retenues

Intervenant : Consultant formateur spécialisé en prévention des risques professionnels diplômé/certifié dans son domaine d'expertise.